

sarrebruck

Ça va faire vroom vroom

Ce samedi et ce dimanche, Sarrebruck sera de nouveau le pôle d'attraction pour tous les fans de motos du Sud-Ouest de l'Allemagne et du Nord-Est de la France. Ce rendez-vous, attendu par les amateurs de deux-roues, marque le début de la saison dans la région. La 23e édition du Salon réserve aux visiteurs un programme riche et varié : shows, conseils, démonstrations, courses. Le lieu : Parc des Expositions de Sarrebruck. Entrée : 9 €, gratuit pour les moins de 12 ans.



Le marché aux puces de l'office de tourisme se tiendra à la salle Agora à Saint-Avold. Photo RL

saint-avold

Des puces à l'Agora

L'office de tourisme naborien organise la 4e édition du grand marché aux puces annuel dimanche 15 mars de 7 h à 18 h, à la salle Agora, place du Champ-de-Foire à Saint-Avold. Plus d'une centaine d'exposants seront présents pour proposer des articles divers, de collection, des vêtements, accessoires, meubles, jouets et bien d'autres choses encore, toujours à des prix avantageux. « Les réservations débutent en novembre et nous faisons vite le plein. Nous avons même fait une liste d'attente. Vingt personnes y sont inscrites. Malheureusement, rares sont celles qui se désistent. Certains exposants viennent du secteur proche de Saint-Avold. Pour les autres, ce sont surtout des Mosellans », précise-t-on à l'office de tourisme. La salle Agora est couverte et chauffée. L'entrée au public est gratuite. L'équipe de l'office proposera boissons, restauration et café-gâteaux.

forbach

Anxiété des mineurs : l'appel de Longwy

Les prud'hommes de Longwy a reconnu pour dix anciens mineurs de fer leur droit à indemnisation du préjudice d'anxiété né de l'exposition à de nombreux toxiques. Lormines, l'ex-employeur, a fait appel du jugement. Mais les mineurs aussi. Ils réclament davantage de dommages et intérêt (30 000 € contre 4 500 obtenus en première instance). Cette affaire est suivie de près par 850 mineurs de charbon du Bassin houiller qui ont introduit un contentieux sur le même motif à l'encontre de Charbonnages de France.

JUSTICE

forbach

La régie Forbus condamnée en appel

En décembre 2011, cinq salariés de la régie de transports Forbus sont licenciés. La direction avance des absences répétées ou encore une accumulation d'arrêts de travail pour justifier ces procédures. Lors de l'audience au conseil des prud'hommes de Forbach, en décembre 2012, la régie Forbus avance les motifs de "faute grave" pour deux salariés et de "désorganisation de l'entreprise" pour les trois autres.

Licenciements abusifs

Au syndicat FO, le discours est tout autre : ces licenciements sont abusifs, discriminatoires compte tenu de l'étiquette syndicale des cinq salariés, dans un contexte de tension sociale au sein de la régie de transports. Le 21 mars 2013, les prud'hommes donnent raison à quatre plaignants, estimant leurs licenciements sans cause réelle et sérieuse. Le cinquième salarié obtient le même jugement en juillet. La

régie Forbus décide de faire appel de ces condamnations. L'affaire a donc été présentée devant la cour d'appel de Metz le 13 janvier dernier. La décision vient d'être rendue, le 3 mars. Elle est à nouveau favorable aux salariés, même si des montants de dommages et intérêts ont été revus à la baisse pour certains d'entre eux. Ils devraient toucher respectivement 35 800 €, 26 800 €, 12 200 €, 35 000 € et 37 000 €, sans compter les indemnités de licenciement et autres amendes. Au total, Forbus est condamnée à payer un peu plus 195 000 €. Par contre, comme en première instance, la cour d'appel n'a pas ordonné la réintégration des cinq salariés dans l'entreprise, ce que regrette l'Union départementale FO.

Contactée, la direction de Forbus n'a pas encore décidé si elle allait se pourvoir en cassation ou pas.

P. Mi.

ÉDUCATION

au cfa nominé

16 candidats au titre de meilleur apprenti



Mardi, les apprentis du CFA de Sarreguemines ont été présélectionnés pour participer au concours. Photo Thierry NICOLAS

Mercredi 8 avril, le CFA Henri-Nominé va accueillir pour la cinquième fois le concours du meilleur apprenti de Moselle. Les quatre CFA du département seront présents et représentés par deux apprentis dans chaque catégorie. La présidente d'honneur du jury sera Cathy Klein de l'Arnsbourg à Baerenthal. Elle présidera également le jury pour la catégorie restaurant. Pour la cuisine, le jury sera sous la houlette d'Yves Kopp du Richebourg à Creutzwald. Les seize candidats au concours de meilleur apprenti de Moselle auront à répondre à des questions de culture culinaire. Les huit candidats de la

catégorie cuisine auront à réaliser une recette libre à base de moules et une fricassée de volailles en suivant à la lettre une recette. Les huit apprentis seront présents et représentés par deux apprentis dans chaque catégorie. La présidente d'honneur du jury sera Cathy Klein de l'Arnsbourg à Baerenthal. Elle présidera également le jury pour la catégorie restaurant. Pour la cuisine, le jury sera sous la houlette d'Yves Kopp du Richebourg à Creutzwald. Les seize candidats au concours de meilleur apprenti de Moselle auront à répondre à des questions de culture culinaire. Les huit candidats de la

ECONOMIE

L'Eurodistrict au salon de l'immobilier

L'Eurodistrict SaarMoselle regroupant les intercommunalités de Moselle-Est et de Sarrebruck est présent au Marché International des Professionnels de l'Immobilier à Cannes. C'est l'un des plus grands salons de l'immobilier en Europe où, en 2014, plus de 90 pays étaient représentés au travers de 21 000 visiteurs, 4 500 investisseurs et plus de 2 000 sociétés exposantes ainsi que 350 collectivités locales. C'est le lieu idéal pour promouvoir la région SaarMoselle et nouer des contacts. L'Eurodistrict SaarMoselle présente

sur le salon l'offre immobilière de ses collectivités membres. L'accent est mis sur les possibilités d'implantation sur le territoire grâce à des outils développés au cours du projet "Marketing Territorial SaarMoselle" cofinancé par le programme communautaire Interreg IVA ainsi que par l'Etat français et la région Lorraine dans le cadre du projet métropolitain. Ces actions incluent la publication d'une brochure de promotion économique et de fiches marketing complémentaires.

Amiante à l'intérieur : l'entrepreneur l'ignorait ?

Le parquet de Sarreguemines reproche aux prévenus d'avoir laissé se dérouler des travaux dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Creutzwald sans s'être soumis aux obligations légales relatives à l'amiante.

La longueur de l'énoncé des infractions reprochées aux prévenus laisse présager un dossier important et chronophage. Ce sentiment est conforté par le nombre de personnes réunies devant la barre du tribunal correctionnel ce mercredi matin... Sept personnes au total : trois prévenus, la partie civile et leurs avocats respectifs. C'est trois heures durant que ce dossier occupera le tribunal de Sarreguemines.

Deux des prévenus comparaissent en leurs qualités d'entrepreneur et de sous-traitant, « en résumé, on vous reproche le non-respect des dispositions relatives au traitement de l'amiante et à l'évacuation de ce type de matière du chantier » leur explique le président, Ludovic Mourgue. Le 3e prévenu comparait en tant que représentant légal de la société civile immobilière, propriétaire des lieux. « Ce qui vous est reproché c'est de ne pas avoir fait établir de rapport préalable lié au risque de

se pose également la question de la connaissance de l'ampleur des travaux et de la situation par le donneur d'ordre.

Des travaux en profondeur

Le représentant légal de la SCI se défend d'avoir eu connaissance du rapport et dit que l'entrepreneur a réalisé les travaux sans lui rendre compte de l'ampleur des travaux. L'entrepreneur explique ne pas avoir ouvert l'enveloppe transmise. « J'ai jamais entendu qu'il pouvait y avoir de l'amiante à l'intérieur du bâtiment, sur le toit oui mais pas dedans » indique l'entrepreneur. Son fils adopte la même position ce qui ne manque pas d'étonner le président au vu de l'ampleur de la problématique et de la profession de chacun des prévenus. Pour Me Lagarde, représentant la partie civile, que les prévenus disent alors qu'ils

ont travaillé dans des services de financement ou ont conclu des contrats avec l'administration est impensable. Il demande 1 euro symbolique pour son client dont le but était de mettre à jour ce problème et pas de faire du profit. Durant sa plaidoirie, les prévenus montrent des signes d'anxiété qui vont s'amplifier durant les réquisitions.

Pour la procureure Sophie Spens, s'informer sur cette question c'est le B.A.-BA de la prudence et du bon sens vu les sommes engagées. Elle insiste sur le fait que les travaux réalisés ne sont pas simplement des travaux de surface mais bien en profondeur. Pour elle les prévenus ont testé le "pas vu, pas pris". Elle réclame 2000 euros d'amende pour chaque délit multiplié par le nombre de salariés à l'encontre de l'entrepreneur et du sous-traitant. Contre la SCI, elle sollicite 5000 euros multipliés par le nombre de salariés pour le délit ainsi que 7500 euros

pour chacune des deux contraventions. Me Wassermann, avocat de la SCI estime que le propriétaire n'a pas d'obligation de la loi en matière d'amiante si ce n'est de transmettre le rapport ce qu'il dit avoir fait, il demande donc la relaxe de son client. L'avocat des deux autres prévenus quant à lui considère que l'entrepreneur ne peut être condamné puisqu'il n'est pas l'employeur des ouvriers et donc pas responsable de la protection de ceux-ci concernant les risques liés à l'amiante.

Concernant le sous-traitant, il estime que la preuve de travaux de gros oeuvre n'est pas rapportée et indique que seul son client a été exposé à l'amiante. Il sollicite la relaxe pour les deux prévenus.

Le dossier est mis en délibéré au 18 mars. **Compte rendu d'audience d'Emeline Hugel, dans le cadre d'un stage au RL.**

SOCIÉTÉ

mission locale de sarreguemines

La colocation pour réussir son insertion professionnelle

La Mission locale a lancé une expérience inédite sur le territoire : proposer un appartement en colocation aux jeunes en mal de logement. Trois d'entre eux ont été retenus.

Soixante kilomètres, aller-retour. De son domicile de Volmunster, au Pays de Bitche, à l'école de la deuxième chance de Forbach. « Je n'avais pas le choix. Soit je trouvais un logement, soit j'arrêtais. » Comme Mathieu, de nombreux jeunes font face à d'importantes difficultés. Pour se déplacer, trouver une formation, un emploi, un logement... « C'est le serpent qui se mord la queue », observe Paula Vicencio, directrice de la Mission locale. Sans emploi, ils ne peuvent payer un loyer. Sans logement, ils ne peuvent trouver un emploi. »

Expérimentation

La mission première de l'association reste l'insertion des 16 à 25 ans. Mais elle a souhaité aller plus loin dans ses actions. En s'inscrivant au sein de la plate-

forme Loj'toit destinée à conseiller et aider les jeunes en mal de logement. Elle met ainsi un conseiller référent à leur disposition, chargé de les accompagner dans leurs démarches. Et les demandes sont importantes. Au point que la Mission locale a tenté une expérimentation inédite en Moselle-Est : proposer un logement en colocation.

Le projet a vu le jour le 1er février grâce à une convention signée avec Socalog, bailleur, propriétaire d'un immeuble, impasse des Frères-Paulin à Sarreguemines. Trois jeunes garçons, âgés de 20 à 23 ans, profitent ainsi d'un appartement de type F5 d'une superficie de 80 m², doté de trois chambres, entièrement rénové et meublé. « Le partenariat noué avec la Fondation de France et Batigère nous a permis d'acheter le mobilier », précise Paula



Les trois colocataires, dont Mathieu, au centre, ont emménagé dans l'appartement mis à disposition par la Mission locale. Ils peuvent ainsi se rapprocher de leur centre de formation. Photo Thierry NICOLAS

Vicencio.

"Speed dating"

Les jeunes peuvent profiter d'un espace commun. D'un vaste séjour, d'une cuisine équipée et d'une chambre privative. Peu à peu, ils prennent leurs marques, apprennent à se connaître, à vivre ensemble, en partageant les repas, en se répartissant les tâches. « Auparavant, nous avons organisé une sorte de speed dating », explique la responsable de la Mission locale. Nous voulions que les jeunes se rencontrent, être sûrs que le courant

passé entre eux. » Trois candidats ont été retenus, originaires de Volmunster, Sarreball et Epinal. Chacun dispose d'un bail individuel. « Il reste souple pour leur permettre de partir assez rapidement », poursuit Paula Vicencio. La colocation doit rester un tremplin et profiter à ceux qui en ont réellement besoin. L'objectif est qu'ils partent lorsque leur situation est stabilisée. Le loyer est calculé au prorata de la superficie de leur chambre. « Chaque locataire peut bénéficier des aides de la Caf et de Cigère, en cas d'impayés. Les autres ne sont ainsi pas solidaires en cas de défaillance. »

Accompagnement individuel et collectif

En parallèle, les trois jeunes sont accompagnés par Carole Heckel, référente de la Mission locale, lors d'entretiens individuels et collectifs. Elle se rend fréquemment dans leur logement pour s'assurer de la bonne entente et les orienter dans leurs démarches. Si l'expérience s'avère concluante, la Mission locale envisage de l'étendre en louant un deuxième appartement, en direction des filles cette fois.

A.K.

les échos

Eclipse partielle du soleil

Le 20 mars prochain se produira une éclipse partielle de soleil. Dans les environs de Sarreguemines, elle commencera vers 9 h 30 pour se finir vers 11 h 45 avec un maximum au alentour de 80 % à 10 h35. A cette occasion, l'association d'astronomie Les randonneurs célestes accueillera à son observatoire en bord de Sarre 70 élèves de Wiesviller et de l'école Montagne supérieure, des jeunes collégiens et lycéens. Grâce au matériel de pointe de l'association, le public pourra observer la surface du soleil, les protubérances solaires. Des observations qui avec des appareils moins perfectionnés ne sont visibles que lors des éclipses totales. La prochaine est fixée au 3 septembre 2081.

Couper le téléphone

Le groupe sanef veut faire évoluer les mentalités et les comportements des conducteurs. Campagne après campagne, il met en œuvre l'ensemble de son dispositif de communication afin de diffuser et de favoriser les bonnes pratiques au volant. Depuis la fin du mois de février, les conducteurs sont invités à « Couper leur téléphone ». Cette campagne s'inscrit dans la lignée des précédentes : le sujet est traité avec humour et décalage mais n'en reste pas moins sérieux et percutant. Le message clé est traduit en anglais afin de sensibiliser également les clients étrangers. Diffusée sur les ondes de la radio sanef 107.7, sur les affiches de 4 m x 3 m placées le long de l'A 4, ainsi que sur le site sanef.com, cette campagne mise sur l'humour pour faire passer son message de prévention.

Rencontre musicale

Les Rencontres musicales de Hombourg-Haut soufflent leurs 26 bougies. Pour ce bel anniversaire ce festival de chœur d'hommes porté par l'Institut Théodore-Gouvy programme six concerts. Le prochain aura lieu à la collégiale de Hombourg-Haut. Calliope, un ensemble de voix de femme se produira le dimanche 26 avril, à 17 h.